



Fiche Elections Municipales – Fiche 2

Redonner vie à la ville : un cœur de ville à 30 km/h

Nos cibles

En quoi l'élu local est concerné : il a compétence pour définir au sein de sa ville les vitesses à respecter sur les voies ouvertes à la circulation routière

En quoi le citoyen est concerné : cela concourt à sa qualité de vie quotidienne.

Contacts au sein de FNE sur ce sujet :

Demba Diedhiou – demba.diedhiou@fne.asso.fr Tel 01 44 08 77 81

Message et éléments de langage - Le Plaidoyer

Notre ville a suivi l'évolution de la fin du XX^e siècle vers toujours plus de vitesse, d'espace occupé par les automobilistes, de difficultés de circulation et de pollution. Elle n'a pas su s'affranchir de ces inconvénients.

La ville 30 facilite le partage de l'espace entre les automobilistes, les piétons, les cyclistes, les personnes à mobilité réduite ainsi que les enfants et les personnes âgées tout en garantissant le respect de l'environnement et de leur cadre de vie.

Nous vous demandons d'agir auprès de vos candidats aux élections municipales pour :

- entamer la démarche "ville 30" dès leur mandature,
- passer les 2/3 de votre voirie à 30 km/h,
- mettre en œuvre des aménagements cyclables et une sécurité renforcée sur les voies pouvant aller jusqu'à 50 km/h.

Les outils que nous vous proposons :

Courrier à l'attention de Mesdames et Messieurs les candidats aux élections municipales

Guide « la ville à 30 km/h ... ça marche »

Pour en savoir plus (liens)

<http://www.fne.asso.fr/fr/nos-dossiers/transports--mobilite-durable/ecomobilite/>

<http://ville30.org/le-concept-de-ville-30/30-kmh-et-securite/>